

PARON ■ Le conseil municipal s'est tenu lundi soir, en mairie

Sécurité et élections en invitées

Après avoir traité les affaires courantes en conseil municipal, les élus paronnais sont revenus lundi sur deux dossiers : la sécurité et la contestation des résultats des municipales.

Antoine Compigne

antoine.compigne@centrefrance.com

Pour sa réunion de rentrée, le conseil municipal de Paron avait un ordre du jour relativement léger lundi soir. Sur proposition du maire, les élus ont accepté d'intégrer la commune au périmètre du syndicat des énergies de l'Yonne.

Elle versera 80.000 € à cet organisme au titre de la taxe communale sur la consommation finale de l'électricité, qu'elle récupérera indirectement au travers de financements pour des chantiers. « Nous pourrions avoir un retour très important sur de l'enfouissement de ligne ou de la rénovation énergétique », a précisé Jean-Luc Givord.

Recrutement attentif

Après quelques affaires courantes, les questions diverses ont permis à Fabien Vanhemelryck, ad-



DÉTERMINÉ. Le maire était assez remonté suite au recours.

joint en charge de la sécurité, de faire le point sur le recrutement d'un policier municipal : « Il faut savoir qu'en région parisienne, il y a une pénurie de 11.000 policiers municipaux, dont 3.000 ou 4.000 sont considérés comme des recrutements urgents. Comme nous cherchons quelqu'un avec de l'expérience et que les

policiers se savent très prisés, on sera vigilants sur le profil mais aussi le coût pour la commune. »

En clôture de séance, le maire Jean-Luc Givord est revenu sur le recours de Claude Camus, chef de file de l'opposition absent lundi, qui avait déposé une « protestation électorale » auprès du tribunal administratif de Dijon.

« Nous avons été étonnés de ce recours survenu lors de la période de confinement, qui nous a fait perdre du temps, de l'énergie et de l'argent, a commenté le maire. Finalement, aucun des points soulevés dans le recours n'a été retenu par le tribunal administratif. »

« Aucun point soulevé dans le recours n'a été retenu »

Claude Camus avait soulevé plusieurs faits qu'il jugeait irréguliers : « un écart de voix insuffisant au premier tour », « un manque de neutralité de l'ancien maire Bernard Chatoux », et le témoignage d'habitants qui auraient vu des agents municipaux distribuer des tracts de la liste de Jean-Luc Givord. « Ils distribuaient les flyers de l'association des maires de France qui expliquaient qu'il n'y avait aucun risque à venir voter le dimanche 15 mars », s'est défendu l'intéressé. ■